Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260911-DE093CM20260911-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	**29**	**29**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation
4 septembre 2026

Date d'affichage
4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de septembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, Mme COCGUEN, M. BIHEL, Mme LE FOLL, M. NOGE, Mme CHARNEAU, M. SAVINIEN, Mme LE COTTON, M. PRIGENT, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LOLLIERIC, M. STEPHAN, Mme LOYER, M. MONJARET, M. YAHIA, Mme GREZARD, M. HATTON, M. COLLET, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, Mme LE GOUX, Mme GUILCHER, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme CRENN à M. ECHEVEST, Mme DRUILLENEC à M. YAHIA, M. BERTHILLOT à M. SAVINIEN, M. BATARD à Mme GUILCHER, M. CHEVALIER à M. LAQUERRE.
Absents :

Secrétaire de séance : M. LAQUERRE

Délibération n° 2026-093| Fixation du prix des places pour le spectacle d'Anthony Kavanagh

Monsieur le Maire expose que La commune a signé un contrat de cession avec la société « Anthony Kavanagh – Jetlag en rodage » pour la réalisation du spectacle d'Anthony Kavanagh le 26 novembre à la salle de Kergré.

Les conditions du contrat de cession prévoient que la commune versera au producteur la somme de 5 000 € HT, soit 5 755 € TTC.
La commune devra également supporter les frais suivants :

- Hébergement et restauration de l'artiste et du staff technique (3 personnes au total)
- Droits d'auteurs (SACD, SACEM…)
- Frais de publicité du spectacle
- Gestion de la billeterie
- Accueil et placement du public
- Sécurité

Afin de pouvoir procéder à la mise en vente des places, il convient de délibérer sur le prix de vente.
La commission de finances réunie le 3 septembre 2026 propose de fixer le tarif à 30€ TTC par place, soit 28,35 € HT.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260911-DE093CM20260911-DE

Vu l'avis de la commission de finances réunie le 3 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés [se sont abstenus : M. BATARD, M. CHEVALIER, M. LAQUERRE, Mme LE GOUX],

Décide de fixer le prix de vente des places à 30€ TTC, soit 28,35 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST

Le secrétaire de séance,

M. LAQUERRE